

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [timmonsj-cssdc-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/87fb27558eb9a7e82de2687f>

Date d'obtention : 2025-07-03 18:19:12

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Premièrement, il faut bien évaluer la situation. Ensuite, une rencontre avec le ou les élèves impliqués pourrait être nécessaire (si plus d'un élève, rencontrer ceux-ci individuellement). Si l'acte est considéré comme malveillant, la police doit enquêter. Au besoin, nous pouvons référer les victimes à des ressources d'aides. La sensibilisation (activités, discussions avec les jeunes et les parents, rencontre avec le policier école) est un moyen efficace en prévention.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

La collaboration des personnes impliquées est nécessaire pour l'évaluation Sexto. En cas d'acte (sexto) malveillant ou de non-collaboration (refus de remettre le cellulaire à l'intervenant) le policier école doit intervenir avec ce ou ces jeunes. Dès qu'un adulte est impliqué dans la demande ou le partage d'un sexto, après l'évaluation sexto du jeune, le policier doit absolument être informé pour enquête. Si un parent consulte l'intervenant école afin qu'il intervienne avec son enfant, référer le parent au poste de police. Les interventions doivent respecter le cadre de l'école. En aucun temps l'intervenant doit regarder les photos compromettantes qu'un élève a en sa possession dans son cellulaire (appliquer le protocole Sexto). L'intervenant ne doit pas partager les informations avec des personnes comme des journalistes.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Je crois que l'une des étapes plus délicate de l'application de la méthode Sexto est l'évaluation de l'incident avec le ou les jeunes. Le jeune doit être à l'aise de parler de la situation avec l'intervenant. L'intervenant doit aussi accueillir convenablement les informations et les émotions que le jeune expose lors de la rencontre. Je crois qu'il est essentiel que l'intervenant se montre ouvert, bienveillant et à l'écoute du jeune lors de l'évaluation (pour mettre le jeune à l'aise).